

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DÉCEMBRE 2022

DELIBERATIONS

Dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de se prononcer sur le paiement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2023. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du ¼ des crédits ouverts au BP 2022, selon la répartition suivante :

Chapitre 20 :	3 000,00 €		
202	2 000,00 €		
2051	1 000,00 €		
Chapitre 21 :	48 000,00 €		
212	1 000,00 €		
2131	40 000,00 €		
2157	2 000,00 €		
2183	2 000,00 €		
2188	3 000,00 €		
Chapitre 23 :	40 000,00 €		
231	40 000,00 €	Total :	91 000,00 €

Travaux de remplacement de toiture sur un bâtiment communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la toiture d'une partie du bâtiment communal sis rue du Maréchal Foch est dans un état de dégradation avancé. Il propose de faire entreprendre des travaux de remplacement de cette toiture dès que possible. Après en avoir délibéré, Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver ces travaux.

Remplacement de la chaudière d'un bâtiment communal

En raison du coût des énergies, Monsieur le Maire propose de faire remplacer la chaudière au fuel du bâtiment communal sis rue du Maréchal Foch par un chauffage moins énergivore. Après en avoir délibéré, Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver ces travaux.

Mise en location d'une partie de la grange d'un bâtiment communal à un artisan paysagiste

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2021/052 du 8 novembre 2021 relative à la mise en location d'une partie de la grange sise 15 rue du Maréchal Foch à un artisan paysagiste et propose au conseil municipal de renouveler cette location pour une seconde année à ce même autoentrepreneur multiservice dans les mêmes conditions qu'initialement. Après en avoir délibéré, le conseil Municipal accepte à l'unanimité de relouer ce local d'une surface de 80 m² à ce même autoentrepreneur multiservice, afin d'y stocker le matériel lié à son activité professionnelle, à compter du 1^{er} janvier 2023 pour la durée d'une année ferme, soit jusqu'au 31 décembre 2023, de fixer le loyer mensuel à 120 € et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents afférents à cette location.

Révision des charges des baux suite à la flambée des prix de l'énergie

Monsieur le Maire fait part que pour certains baux signés entre la commune et des professionnels, il a été déterminé un montant des charges. Ce dernier n'a jamais été revalorisé. Suite à la flambée des prix de l'énergie, le conseil municipal après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité, pour indexer modérément le montant des charges selon l'évolution des coûts des énergies.

DIVERS

Informations au Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le MAPA 2022-2, relatif à l'aménagement de la rue Simone Veil a été attribué à EUROVIA, le 7 novembre 2022, pour un montant de 198 948,30 € HT soit 238 787,96 € TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les devis suivants ont été signés :

Entreprise	Objet	Date	Montant
Altrad Mefran	Illumination décor « Joyeuses Fêtes » et fixations	02/11/2022	HT : 1 600,00 € TTC : 1 920,00 €
Altrad Mefran	Illumination décor « Joyeuses Fêtes »	10/11/2022	HT : 800,00 € TTC : 960,00 €
Aplanir Estelle GARCIA	Etude de faisabilité aménagement locaux professionnels	25/11/2022	HT : 2 000,00 € TTC : 2 400,00 €

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme DUSSART Fernande, domiciliée à Glairé (08), a fait un don d'une valeur de 100 € à la commune.

Eclairage public et illuminations de Noël

Un débat s'engage à nouveau sur la flambée des prix des énergies mais la majorité des membres du conseil municipal souhaite maintenir les illuminations pour les fêtes de fin d'année durant une période de quinze jours.